

Le bill suivant, émanant du Sénat, est lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-14, Loi concernant la construction d'un pont international pour la circulation routière entre Fort Frances, Ontario et International Falls, Minnesota.—*M. Sharp*.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 1351—*M. Benjamin*

1. Quels étaient les frais d'administration de la *Metro Parking Limited* pour chacune des cinq années à compter du début de leur contrat en septembre 1968, pour l'exploitation du terrain de stationnement de l'Aéroport international de Vancouver?

2. a) Quel était le montant prévu dans le contrat pour les salaires et les traitements pour chacune des cinq années, b) combien a-t-on versé annuellement en salaires et traitements jusqu'à présent, c) le gouvernement a-t-il versé plus pour les salaires et traitements que la somme prévue dans le contrat et, dans l'affirmative, combien?

3. Quel est le taux de salaire par heure pour ce genre de travail?

4. Combien la *Metro Parking Ltd.* a-t-elle versé au compte du Receveur général au cours de chaque mois depuis le début de ses opérations?

5. A combien s'élèvent les versements bimensuels faits à la *Metro Parking Ltd.*, depuis septembre 1968?

6. Des sommes additionnelles ne figurant pas dans le contrat ont-elles été versées à la *Metro Parking Ltd.* depuis septembre 1968 et, dans l'affirmative, a) combien, b) pourquoi?

7. Y avait-il des sommes prévues dans le contrat pour la perte de revenu causée par la défektivité de l'outillage et, dans l'affirmative, combien a-t-on versé jusqu'à présent?

8. Quel est le nombre approximatif moyen de voitures qui stationnent mensuellement sur ce terrain?

9. Vérifie-t-on les revenus reçus et, dans l'affirmative, a) qui en est chargé, b) le rapport de la vérification est-il disponible? (Document parlementaire n° 283-2/1351).

*M. Jerome*, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

L'avis de motion portant production de documents n° 200, ainsi conçu:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance, de tous les mémoires et tous autres documents échangés entre le gouvernement du Canada ou tout organisme ou ministère et le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard, la ville de Charlottetown ou tout particulier au sujet de l'établissement de l'auberge de jeunesse *Far East* à Charlottetown, en 1970,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (*M. MacEachen*), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie des documents suivants concernant la *New Brunswick Multiplex Corporation*: a) articles de constitution en corporation, b) acte de société, c) liste des actionnaires et nombre des actions détenues par chacun—(*Avis de motion portant production de documents n° 201—M. Burton*).

Il est résolue,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance et de tous les documents et mémoires échangés entre le gouvernement du Canada et la province de l'Alberta au sujet des programmes et des projets concernant le lac La Biche, c'est-à-dire un exposé de l'accord spécial de l'ARDA au sujet des programmes et projets touchant particulièrement la population d'origine indienne.—(*Avis de motion portant production de documents n° 204—M. Yewchuk*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie d'une lettre d'offre de subvention industrielle concernant une fabrique de pâte à papier située au nord de Meadow Lake (Sask.), adressée à *M. D. G. Steuart*, le 17 mai 1971.—(*Avis de motion portant production de documents n° 238—M. Thomson (Battleford-Kindersley)*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de tout document se rapportant à la demande de subventions adressée par la compagnie *Canadian Chemcell Ltd.* au ministère de l'Expansion économique régionale et de la réponse du Ministère promettant une subvention à cette compagnie pour moderniser ses usines de Montmagny, de Drummondville et de Coaticook, et des conditions se rattachant à ladite subvention.—(*Avis de motion portant production de documents n° 240—M. Lambert (Bellechasse)*).

La Chambre reprend le débat sur la motion de *M. Benson*, appuyé par *M. Laing (Vancouver-Sud)*,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Et sur la proposition d'amendement de *M. Lambert (Edmonton-Ouest)*, appuyé par *M. Korchinski*,—Que la motion soit modifiée par le retranchement de tous les mots qui suivent le mot «Que» et leur remplacement par ce qui suit:

«le budget du gouvernement n'offre pas de réductions suffisantes d'impôt et d'autres stimulants économiques propres à susciter une expansion dynamique de l'économie canadienne qui est présentement affligée par la hausse de l'inflation et le taux élevé du chômage, et que la réforme fiscale envisagée,